

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2776

présenté par
M. Califer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19 TER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement produit un plan d'accélération des énergies renouvelables pluriannuel pour chaque territoire d'outre-mer.

Ce plan pluriannuel est déterminé avec la participation des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. Il intègre également la participation des sociétés concernées.

Ce plan d'accélération pluriannuel est prévu pour une période de 10 ans et prend en compte les potentialités territoriales des énergies solaires, géothermiques, photovoltaïques, agrivoltaïques et des stations de transfert d'énergie par pompage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accélérer l'usage des énergies renouvelables dans les outre-mer.

Malgré les potentialités des territoires ultramarins, l'exploitation de la géothermie des territoires français de la Caraïbe manque encore pleinement d'ambitions. Ceci est regrettable dans la mesure où cette énergie présente de nombreuses vertus :

- Il s'agit d'une ressource dont on peut maîtriser la production là où celle du photovoltaïque est soumise à l'ensoleillement.
- Son coût demeure moitié moins onéreux que celui des centrales thermiques.
- Son coût ne dépend nullement de la fluctuation des marchés.

- Elle permet de fabriquer de l'hydrogène vert sans émissions de CO2.

En dépit de l'ensemble de ces bénéfices, les territoires français de la Caraïbe continuent à produire massivement leurs énergies avec du pétrole et du charbon venus d'ailleurs. En Guadeloupe, près de 80 % de l'énergie est ainsi produite.

Dans la Caraïbe ou ailleurs, d'autres pays ont saisi l'importance de la géothermie. Tel est par exemple le cas de la Dominique qui a su déployer les efforts nécessaires en la matière ou encore du Kenya qui a bénéficié de près de 270 M d'€ d'aide de la banque européenne en 40 ans.

Dans les outre-mer, la géothermie est une énergie exploitable parmi tant d'autres. C'est pourquoi le présent amendement propose d'instaurer un *plan d'accélération des énergies renouvelables pluriannuel* dans chaque territoire d'outre-mer.